

**ÉLECTION PARTIELLE DANS LE DISTRICT NO 2 – LA CROCHE / COURONNE RURALE
PÉRIODE POUR DÉPOSER UNE CANDIDATURE**

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

Élections municipales le 6 octobre 2019

**LES CANDIDATES ET LES CANDIDATS ONT DU 23 AOÛT AU 6 SEPTEMBRE POUR
PRODUIRE UNE DÉCLARATION DE CANDIDATURE**

Ville de La Tuque, le 12 août 2019 – En vue de l'élection municipale partielle qui se tiendra le 6 octobre prochain dans le district no 2 – La Croche / Couronne rurale, le président d'élection monsieur Jean-Sébastien Poirier désire informer les électrices et les électeurs qui souhaitent prendre part au scrutin à titre de candidate ou de candidat qu'ils ont jusqu'à 16 h 30 le 6 septembre pour produire une déclaration de candidature à son bureau situé à l'hôtel de Ville de La Tuque, au 375, rue St-Joseph.

Il est à noter que les déclarations de candidature sont acceptées du 23 août au 6 septembre. Notez qu'il n'est pas obligatoire de résider dans ce district pour être candidat.

La déclaration de candidature doit comporter les signatures d'appui d'au moins 10 électeurs du district de La Croche / Couronne rurale.

Pour plus d'information, les citoyens peuvent consulter l'avis public d'élection avec la carte du district publié sur le site web de Ville de La Tuque ou s'adresser au président d'élection en téléphonant au 819 523-8200.

– 30 –

Source : Jean-Sébastien Poirier
819 523-8200
greffe@ville.latuque.qc.ca